

l'herméneutique ; puis l'histoire des deux Testaments ; l'analyse et l'exégèse de chaque Livre, dans la mesure de son importance.

II. Le cours de l'enseignement biblique sera distribué dans toute la suite des années que les élèves ecclésiastiques passeront au séminaire pour l'étude des sciences sacrées : de sorte que, ces années d'études terminées, tous les élèves aient achevé le cours complet.

III. Les chaires d'Écriture sainte seront établies dans la mesure où le permettent les ressources de chaque séminaire ; l'on prendra garde partout de fournir aux élèves les moyens d'acquérir ces connaissances qu'il n'est permis à aucun prêtre d'ignorer.

IV. Il est impossible d'expliquer d'une façon détaillée, durant les études, toutes les Saintes Écritures ; d'autre part, il est nécessaire que toutes les Saintes Écritures soient connues du prêtre au moins dans une certaine mesure ; ce sera donc la charge du maître d'avoir pour chaque livre un traité ou « introduction », d'en établir l'autorité historique si la matière l'exige, et de les analyser : le professeur s'arrêtera toutefois plus longtemps sur ces livres ou ces parties de livres qui sont plus importants.

V. Pour ce qui concerne l'Ancien Testament, le professeur, tirant profit des découvertes récentes, exposera la suite des événements, il montrera les rapports que le peuple hébreu a eus avec les autres Orientaux ; il exposera d'une façon résumée la loi de Moïse ; il expliquera les principales prophéties.

VI. Il s'appliquera avec un soin spécial à donner aux étudiants l'intelligence et le goût des psaumes qu'ils doivent réciter chaque jour dans l'office divin : il commentera, à titre d'exemple quelques psaumes, et il apprendra ainsi aux étudiants à interpréter eux-mêmes, par leur travail personnel, le reste des psaumes.

VII. Quant au Nouveau Testament, il enseignera, avec précision et avec clarté, quels sont les caractères propres des quatre Évangiles et comment s'établit leur authenticité ; de même, il exposera la suite de toute l'histoire évangélique, et il exposera la doctrine contenue dans les épîtres et les autres livres sacrés.

VIII. Il s'arrêtera avec un soin spécial à expliquer ces pas-